

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 janvier 2017

Communiqué de presse

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) est destiné à financer la réalisation d'actions en faveur de la prévention de la délinquance élaborées en cohérence avec les plans de prévention de la délinquance définis à l'article L. 132-6 du code de la sécurité intérieure. Il finance également les actions de prévention de la radicalisation.

Un appel à projet est lancé sur le fondement des priorités du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) définies par les directives du secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) et par la circulaire du 16 janvier 2017.

Le formulaire de demande de subvention CERFA N°12156 est téléchargeable sur le site internet de la Préfecture : www.martinique.pref.gouv.fr

Les dossiers complets seront transmis, **avant le 15 février 2017** :

- par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Martinique
Cabinet du Préfet
Bureau de la prévention et de l'ordre public
Rue Victor SEVERE – BP 647-648
97200 Fort-de-France

- par mail, en format numérique (word et PDF) :

fipd-mildeca@martinique.pref.gouv.fr

Pour les bailleurs, les collectivités locales et les associations, une réunion d'information est organisée le mercredi 1^{er} février 2017 à 15h en salle Félix Eboué.

Pour plus de renseignements : fipd-mildeca@martinique.pref.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*